

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-44

OBJET :

SECRETAIRE DE SEANCE

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

Les membres présents et ayant donné pouvoir formant la majorité du Comité Syndical en exercice.

Monsieur le Président propose au comité de nommer un ou une secrétaire de séance.

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **DESIGNE** Monsieur Noël MARQUIS pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 21/12/2020 et publication du 21/12/2020

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

ARRONDISSEMENT
Lunéville

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-45

OBJET :

**APPROBATION DU RAPPORT DE
GESTION 2019 SPL XDEMAT**

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

M. le Président rapporte les éléments clé du rapport de gestion 2019 de la SPL XDEMAT et propose au comité d'approuver ce rapport.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- ADOPTE le rapport de gestion 2019 de la SPL XDEMAT.

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 21/12/2020 et publication du 21/12/2020

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-46

OBJET :

**DELIBERATION COMPLEMENTAIRE
RELATIVE AU CHOIX DES MODES DE
GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU
POTABLE A COMPTER DU 01/01/2022**

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 23/12/2020 et publication du 23/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1411-1 et L 1411-4,

Vu les statuts du Syndicat de l'Euron Mortagne,

Vu les statuts de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne,

Vu la délibération de principe n°2020-34 du 05/09/2020 portant sur le choix des modes de gestion à compter du 01/01/2022,

Considérant l'échéance du contrat d'affermage en cours au 31/12/2021,

Considérant que la gestion internalisée de type régie directe est exclue pour le volet « production »,

Considérant que la gestion externalisée de type concession de travaux est exclue pour le volet « distribution »,

Sur proposition du président et du bureau syndical,

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** que les marchés de prestations de services du volet « production » (compétences de la régie production) puissent prendre la forme de plusieurs prestations de services dans le cadre d'un marché alloti ou d'une seule prestation globale de type « contrat de gérance » ;

- **ACCEPTE** que la délégation de service public du volet « distribution » puisse prendre la forme d'une concession de services de type « affermage » ou d'une « régie intéressée » ;

- **ACCEPTE** que ces différentes formes contractuelles soient étudiées début 2021 au cours de la préparation des consultations.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-47

OBJET :

**ELECTION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 21/12/2020 et publication du 21/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

Monsieur le Président rappelle que le comité a adopté les conditions de dépôt des listes le 3 octobre 2020 et déclare avoir reçu une seule liste comportant 5 noms de candidats titulaires et 5 noms de candidats suppléants.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

Vu les articles L.1414-2 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2020-038 du 03/10/2020 fixant les conditions de dépôt des listes ;
Considérant que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

- **DECIDE** de procéder à cette élection au scrutin public ;
- **PROCLAME** élus les membres de la commission d'appel d'offres suivants :

Titulaires	Suppléants
COTTEL Vincent	HUSSON Gérard
TREVILLOT Xavier	HERIAT Alain
MARQUIS Noël	LARIQUE Benoît
PETIT Jean-Marie	AUBRY Jacques
GRAVIER Michel	GEOFFROY Patrice

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-48

OBJET :

**ELECTION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DE DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC**

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 21/12/2020 et publication du 21/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

Monsieur le Président rappelle que le comité a adopté les conditions de dépôt des listes le 3 octobre 2020 et déclare avoir reçu une seule liste comportant 5 noms de candidats titulaires et 5 noms de candidats suppléants.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

Vu les articles L.1414-2 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2020-038 du 03/10/2020 fixant les conditions de dépôt des listes ;
Considérant que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

- **DECIDE** de procéder à cette élection au scrutin public ;
- **PROCLAME** élus les membres de la commission de délégation de service public suivants :

Titulaires	Suppléants
HUSSON Gérard	MARQUIS Noël
AUBRY Jacques	PETIT Jean-Marie
HERIAT Alain	COTTEL Vincent
GEOFFROY Patrice	GRAVIER Michel
TREVILLOT Xavier	LARIQUE Benoît

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-49

OBJET :

**DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE
AUX ORIENTATIONS DU MANDAT SUR
LA PERIODE 2021-2025**

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 23/12/2020 et publication du 23/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSEVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

M. le Président présente 6 propositions validées par le bureau et élaborées à **prix de l'eau constant**, soit sur la base de 546 000 € HT de recettes annuelles.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

1/ **VALIDE** le principe d'une **étude diagnostic globale** du système d'alimentation en eau potable en vue d'élaborer un schéma directeur de travaux et un schéma de distribution, ainsi que le principe de son financement sur fonds propres et avec une aide de l'agence de l'eau Rhin Meuse au titre du 11^{ème} programme ;

2/ **VALIDE** le principe d'une opération d'**équipement du réseau** en vue d'améliorer la connaissance des rendements et de stabiliser les pressions, ainsi que le principe de son financement sur fonds propres avec une aide de l'agence de l'eau Rhin Meuse au titre du 11^{ème} programme ;

3/ **VALIDE** le principe d'une **opération de renouvellement de canalisations** en vue de tendre vers un rendement de 85%, ainsi que le principe de son financement par un nouvel emprunt estimé à 720 000 € sur 25 ans avec une aide de l'agence de l'eau Rhin Meuse au titre du plan de relance / d'accélération ;

4/ **VALIDE** le principe d'un **plan pluriannuel d'investissement « impact des projets communaux »** d'un montant de 50 000 € maximum par an sur 5 ans, ainsi que le principe de son financement sur fonds propres ;

5/ **VALIDE** le principe d'une démarche d'amélioration continue du service par la mise en place progressive d'un PGSSE ;

6/ **VALIDE** le principe d'un **renforcement des moyens humains** du syndicat, notamment la création d'un emploi sur profil technique partagé avec d'autres collectivités ainsi que la transformation de l'emploi administratif en poste de catégorie B dans le cadre des lignes directrices de gestion RH 2021-2025 ;

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-50

OBJET :

**BUDGET REGIE PRODUCTION :
AJUSTEMENT DE L'AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DES CREDITS DE
PAIEMENT « USINE DE VIRECOURT »**

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 21/12/2020 et publication du 21/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

Monsieur le Président rappelle que les dépenses afférentes à la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable, prévues pour s'échelonner de 2019 à 2022 avaient donné lieu à la création d'une autorisation de programme sur le budget Régie.

Monsieur le Président explique qu'il convient d'ajuster cette autorisation de programme pour prévoir le rattachement des études préalables déjà mandatées sur le budget du syndicat pour un montant de 68 803 € HT et pour ajuster les crédits de paiement préalablement à l'adoption de la DM n°2 du budget régie production 2020 puis du vote du BP 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement,
Vu le code des juridictions financières et notamment son article L.263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
Vu l'instruction budgétaire M4 et notamment son titre III, chapitre 1,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **MODIFIE** l'Autorisation de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) pour l'opération « Usine de Virecourt » sur le budget de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne selon le tableau suivant :

	CP 2020 (HT)	CP 2021 (HT)	CP 2022 (HT)	TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME
Initial délib 2019-032	2 044 800 €	1 500 000 €	220 000 €	3 764 800 €
Ajustement délib 2020-011	2 044 800 €	1 603 526 €	220 000 €	3 868 326 €
Ajustement délib 2020-050	640 000 €	3 077 129 €	220 000 €	3 937 129 €

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 18h48
Référence de l'AR : 054-255401895-20201219-DELIB2020_050-DE
Affiché le 21/12/2020 - Certifié exécutoire le 21/12/2020

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-51

OBJET :

**BUDGET PRINCIPAL 2020 : DECISION
BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2**

AJUSTEMENTS DE FIN D'EXERCICE

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 21/12/2020 et publication du 21/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

Monsieur le Président explique au comité que le montant des recettes « surtaxe » versées par le délégataire au cours de l'exercice 2020 sont supérieures aux prévisions budgétaires et qu'il convient de prendre en compte les recettes réelles. Il explique également que lorsque le compte administratif de l'exercice N-1 n'est pas encore arrêté, le budget primitif ne peut être voté que sur la base d'un résultat prévisionnel, qu'il convient de faire apparaître lors d'une décision budgétaire modificative de fin d'exercice. Il explique enfin qu'il convient de procéder à de menus ajustements de fin d'exercice 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et le plan comptable M49 abrégé,
Vu le Budget Primitif 2020 et la Décision Modificative n°1 adoptée le 13/06/2020,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 à l'issue de laquelle le budget principal 2020 s'équilibre comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation 2020 après DM 2	535 844,94 €
Recettes d'exploitation 2020 après DM 2	684 685,42 €
Excédent d'exploitation prévisionnel	148 840,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement 2020 après DM 2	383 374,07 €
Recettes d'investissement 2020	539 962,18 €
Excédent d'investissement prévisionnel	156 588,11 €

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Signature numérique de Nicolas
Nicolas GERARD
GERARD
Date : 2020.12.21 13:10:56
+01'00'

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-52

OBJET :

**BUDGET REGIE PRODUCTION 2020 :
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE
N°2**

AJUSTEMENTS DE FIN D'EXERCICE

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 21/12/2020 et publication du 21/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

Monsieur le Président explique au comité qu'il convient de prendre en compte l'ajustement de l'AP/CP « usine de Virecourt » dans le budget 2020. Il explique également que lorsque le compte administratif de l'exercice N-1 n'est pas encore arrêté, le budget primitif ne peut être voté que sur la base d'un résultat prévisionnel, qu'il convient de faire apparaître lors d'une décision budgétaire modificative de fin d'exercice. Il explique enfin qu'il convient de procéder à de menus ajustements de fin d'exercice 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et le plan comptable M49 abrégé,
Vu le Budget Primitif 2020 et la Décision Modificative n°1 adoptée le 13/06/2020,
Vu la délibération n°2020-50 du 19/12/2020 portant ajustement de l'AP/CP « usine de Virecourt »,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 à l'issue de laquelle le budget principal 2020 s'équilibre comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation 2020 après DM 2	47 241,75 €
Recettes d'exploitation 2020 après DM 2	248 304,26 €
Excédent d'exploitation prévisionnel	201 062,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement 2020 après DM 2	696 700,00 €
Recettes d'investissement 2020	1 611 234,60 €
Excédent d'investissement prévisionnel	914 534,60 €

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Nicolas GERARD

Signature numérique de Nicolas
GERARD
Date : 2020.12.21 13:11:56 +01'00'

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-53

OBJET :

**ADOPTION DES TARIFS DU SYNDICAT
POUR L'ANNEE 2021**

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 21/12/2020 et publication du 21/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

Monsieur le Président rappelle au comité qu'en raison de la vétusté du patrimoine du syndicat Euron Mortagne et de l'importance des investissements à venir, il avait adopté une augmentation significative de la part syndicale du prix de l'eau à compter du 1^{er} juillet 2019.

Monsieur le Président rappelle qu'une refonte de la grille tarifaire sera adoptée en mars 2021 pour la période débutant au 01/07/2021. Dans l'attente de cette refonte, Monsieur le Président propose de reconduire la grille tarifaire adoptée en 2019 et reconduite en 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- ADOPTE la grille tarifaire ci-dessous à compter du 01/01/2021 :

Abonnement	10,00 € HT
Tranche de 0 à 150m3	1,1430 € HT/m3
Tranche de 151 à 300m3	1,1430 € HT/m3
Tranche de 301 à 600m3	1,1430 € HT/m3
Tranche de 601 à 1000m3	1,0155 € HT/m3
Tranche de 1001 à 3000m3	0,9446 € HT/m3
Tranche de 3001 à au-delà	0,8868 € HT/m3

- ADOPTE le tarif hors taxes pour la vente en gros au SIE de Bayon Virecourt (article 5 de l'avenant n°1 à la convention signé en juin 2019) : **0,4441 € HT/m3**

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 18h48
Référence de l'AR : 054-255401895-20201219-DELIB2020_053-DE
Affiché le 21/12/2020 - Certifié exécutoire le 21/12/2020

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-54

OBJET :

**ADOPTION DES TARIFS DE LA REGIE
PRODUCTION POUR L'ANNEE 2021**

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 21/12/2020 et publication du 21/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

Monsieur le Président rappelle au comité que l'exploitation des ouvrages de production existants ou en projet ne reviendra à la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne qu'au 01/01/2022. Puisque l'exploitation sera encore confiée à un délégataire sur l'exercice 2021, la régie ne pourra pas percevoir de recettes directement issues de ventes d'eau. Monsieur le Président propose donc au comité de déterminer la part de surtaxe et la part du tarif de vente d'eau en gros à reverser sous forme de subventions exceptionnelles à la Régie sur l'exercice 2021.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

Vu les articles 2 et 5 des statuts de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne,

- DECIDE de reverser au budget de la Régie Production d'Eau Potable les parts suivantes de surtaxe hors taxes ci-dessous sur les volumes facturés à compter du 01/01/2021 :

Tranche de 0 à 600m3	0,500 € HT/m3
Tranche de 601 à 1000m3	0,4442 € HT/m3
Tranche de 1001 à 3000m3	0,4132 € HT/m3
Tranche de 3001 à au-delà	0,3879 € HT/m3
Vente en gros Bayon Virecourt	0,4441 € HT/m3

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 19h00
Référence de l'AR : 054-255401895-20201219-DELIB2020_054-DE
Affiché le 21/12/2020 - Certifié exécutoire le 21/12/2020

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-55

OBJET :

**BUDGET PRINCIPAL :
BUDGET PRIMITIF 2021**

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 21/12/2020 et publication du 21/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEXEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

Monsieur le Président présente le budget primitif de l'exercice 2021 du syndicat des eaux Euron Mortagne, que l'on peut résumer comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation 2021	516 824,06 €
Recettes d'exploitation 2021	560 523,46 €
Excédent d'exploitation prévisionnel 2020	140 000,00 €
Total recettes d'exploitation 2021	700 523,46 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement 2021	1 801 210,46 €
Recettes d'investissement 2021	1 570 572,00 €
Solde prévisionnel d'investissement 2020	250 000 €
Total recettes d'investissement 2021	1 820 572,00 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2021	
Dépenses	2 318 034,52 €
Recettes	2 521 095,46 €

Après avoir entendu la présentation de M. le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et le plan comptable M49 abrégé en vigueur,

Vu la délibération n°2020-53 du 19/12/2020 portant adoption des tarifs du syndicat applicables à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 sera adopté ultérieurement,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **ADOPTÉ** le budget primitif du syndicat des eaux présenté pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Nicolas GERARD

Signature numérique de Nicolas
GERARD

Date : 2020.12.21 13:14:06 +01'00'

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 18h50

Référence de l'AR : 054-255401895-20201219-DELIB2020_055-DE

Affiché le 21/12/2020 - Certifié exécutoire le 21/12/2020

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 11/12/2020

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **45**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **50**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2020-56

OBJET :

**BUDGET REGIE PRODUCTION :
BUDGET PRIMITIF 2021**

Vote :

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 21/12/2020 et publication du 21/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX-NEUF DECEMBRE

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle communale de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaients présents : Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE et Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Bertrand CHAXEL et Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Dominique GUYON (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Milos TESOVIC (suppl. MAGNIERES), Frédéric JACQUOT (tit. MATTEKEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Pascal PY (tit. MOYEN), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS), Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT, Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER) à Patrice GEOFFROY, Marie MARTIN (tit. SAINT BOINGT) à Gérard HUSSON, Julien MERCIER (tit. SAINT BOINGT) à Arnaud GROSJEAN, Florent CLAUDON (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Jérôme CORBE.

A été nommé secrétaire de séance : M. Noël MARQUIS

Monsieur le Président présente le budget primitif de l'exercice 2021 de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne, que l'on peut résumer comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation 2021	69 585 €
Recettes d'exploitation 2021	248 000 €
Excédent d'exploitation prévisionnel 2020	140 000 €
Total recettes d'exploitation 2021	388 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement 2021	3 186 879 €
Recettes d'investissement 2021	2 281 224 €
Solde prévisionnel d'investissement 2020	914 534 €
Total recettes d'investissement 2021	3 195 758 €

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2021	
Dépenses	3 256 464 €
Recettes	3 583 758 €

Après avoir entendu la présentation de M. le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L2221-11, R2221-72, R2221-85 à 88 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et le plan comptable M49 abrégé en vigueur,

Vu les statuts de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne,

Vu la délibération n°2020-50 du 19/12/2020 portant ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement « Usine de Virecourt »,

Vu la délibération n°2020-54 du 19/12/2020 portant adoption des tarifs de vente d'eau de la Régie applicables à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 sera adopté ultérieurement,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **ADOpte** le budget primitif de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne présenté pour l'exercice 2021,

- **DIT** que ce budget est voté hors taxes,

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Nicolas GERARD

Signature numérique de Nicolas GERARD
Date : 2020.12.21 13:14:40 +01'00'

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 18h54

Référence de l'AR : 054-255401895-20201219-DELIB2020_056-DE

Affiché le 21/12/2020 - Certifié exécutoire le 21/12/2020